



SYNDICAT CGT
des Personnels Actifs et Retraités
du CONSEIL DEPARTEMENTAL de la MEUSE
19 rue Foch 55200 COMMERCY
Contact : 06 08 42 47 06 – mail fred.velsch@hotmail.fr

Lors de la séance publique du 31 mars 2023 au Département de la Meuse, le groupe des Elus de Gauche et de Progrès a proposé une motion pour le retrait de la Réforme des Retraites.

Seuls six élus ont voté pour :

- Pierre BURGAIN – Isabelle JOCHYMSKI canton de Revigny sur Ornain
- Benoit DEJAIFFE – Charline SINGLER canton de Bar le Duc 1
- Jérôme STEIN – Marie-Astrid STRAUSS canton d'Etain

Motion

Depuis des semaines, la colère de nos concitoyens ne diminue pas. A ceux qui se battaient contre une réforme des retraites inique, bousculant le pacte social en ne mettant à contribution que les travailleurs, s'ajoutent aujourd'hui les citoyens choqués par la méthode brutale de l'adoption par le biais de l'article 49-3 d'un texte inopinément inséré dans le Projet de Loi de Financement rectificative de la Sécurité Sociale et rejeté tant par la majorité des Français que par la majorité de nos députés.

Le Président de la République et la Première Ministre ont refusé d'envisager les financements alternatifs proposés par des économistes reconnus. Surtout, ils ont persisté à faire passer aux forceps une réforme dont le Conseil d'Orientation des Retraites et tous les partenaires ont démontré l'absence de caractère d'urgence : dire que nous fonçons dans le mur et que cette réforme impérieuse était le seul moyen de sauver notre système de retraites par répartition était un mensonge purement idéologique au profit encore une fois d'une vision ultra-libérale de notre société.

Aujourd'hui, le Conseil Départemental, en charge de la protection solidaire des Meusiens les plus fragiles, sait combien les préoccupations immédiates auraient dû se porter sur le maintien du pouvoir d'achat des ménages les moins riches et même aujourd'hui de la classe moyenne. Les conditions de travail se dégradent, les salaires n'augmentent pas ou peu, en tout cas bien moins vite que l'inflation. Le Président de la République a choisi le pire moment pour imposer encore deux années de travail supplémentaires aux Français.

Notre collectivité emploie des agents dont les tâches seront le plus souvent impossibles à assumer jusque 64, voire 67 ans : travaux routiers usants, tâches de ménage toujours pénibles dans les collèges malgré quelques améliorations techniques apportées par les nouveaux outils, stress face à la situation dégradée des usagers de nos services, entre autres difficultés. Comment nos finances nous permettront-elles de faire face aux arrêts maladies qui ne manqueront pas de s'accroître logiquement ?

Les arguments prétendant que cette loi favoriserait les plus petites retraites ou les femmes ont été démontés très rapidement. Le gouvernement lui-même a reconnu que très peu de retraités bénéficieraient du minimum de pension à 1200€, par une augmentation comprise entre 1 et 100 €. De la poudre aux yeux ! Quant aux femmes, elles seront en réalité les plus grandes perdantes de la réforme : après une carrière toujours rémunérée 26% en moyenne en dessous de celle des hommes et beaucoup plus morcelée, elles partent logiquement avec une retraite inférieure.

Et les études montrent que les modifications de la réforme entraîneront un recul plus important de l'âge de départ à la retraite pour les femmes que pour les hommes, en particulier pour celles nées après 1980.

Le Président laisse la situation s'envenimer. Ne tenant aucun compte des millions de manifestants, refusant de rencontrer les syndicats le 8 mars, il ne veut pas entendre la colère. Nous condamnons évidemment toute action violente, dont les conséquences pèsent d'abord sur nos collectivités. Mais que penser d'un communiqué de presse du Syndicat de la Magistrature précisant que « l'autorité judiciaire n'est pas au service de la répression du mouvement social », dénonçant le fait que « le Gouvernement entend maintenant bâillonner l'expression de la contestation en réprimant avec brutalité le mouvement social », et s'insurgeant contre la « restriction des libertés d'aller et venir, de réunion et d'expression, ainsi que la violence d'un maintien de l'ordre accompagné d'une répression policière destinée à dissuader par la peur les manifestants » ?

Nous demandons au Président de la République de revenir à la raison et à une gestion démocratique de notre pays, soit en retirant la réforme pour laquelle il n'a pas réussi à convaincre, soit en la soumettant à un référendum populaire.

Le syndicat CGT du Conseil Départemental salue les élus qui ont voté pour cette motion et regrette la position des autres élus qui au demeurant n'ont que faire de leurs agents.

Pour la CGT, il va de soi que nous serons de tous les combats jusqu'au retrait de cette réforme injuste et injustifiée.

J'ADHERE



Nom :Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tel : Courriel.....



Contact : 06 08 42 47 06 – mail
fred.velsch@hotmail.fr